

Bureau du 7 février 2005

Décision n° B-2005-2924

objet : **Mandat spécial accordé à M. le vice-président Jean-Michel Daclin pour une mission à Houston, Philadelphie et New York (Etats-Unis)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du développement des relations entre la région Rhône-Alpes et le continent nord-américain, monsieur le vice-président Jean-Michel Daclin a été invité à se rendre à New York, Philadelphie et Houston du 29 janvier au 5 février 2005 pour participer à diverses rencontres avec les partenaires locaux sur les politiques de développement économique, les échanges universitaires et les dispositifs innovants des sciences de la vie.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

L'organisation de cette mission, postérieure à la dernière réunion du Bureau, n'a pas permis de demander un mandat spécial en temps voulu ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le vice-président Jean-Michel Daclin pour une mission à New York, Houston et Philadelphie (Etats-Unis) du 29 janvier au 4 février 2005.

2° - Les frais engagés pour la mission de monsieur le vice-président Jean-Michel Daclin seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,